

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019

Présents : MARCON André - NEYRON Jean - SANTY Jean-Pierre - CHATELARD Viviane - HILAIRE Thierry - NEBOIT Francis - BERT MICHEL Julie - GRANDVAUX Pascal - SAGNOL Isabelle

Absents : LIOTARD Yoan - BRUAS Christian

LOCAL COMMERCIAL

Dans l'attente de la signature d'un crédit-bail, le conseil municipal décide d'établir un bail commercial précaire d'une durée de 3 mois pour l'occupation du local commercial situé 6 rue du Vivarais par Mme SOLO, céramiste. Il fixe le montant du loyer mensuel à 20 € HT.

ACQUISITION TERRAIN

Le conseil municipal approuve l'acquisition de 854 m² de la parcelle A 637 au prix de 25 € le m² à M. Pierre VACHER pour la création d'une nouvelle voie (Chemin du Tennis) qui reliera la RD 18 (Route du Rallye) à la RD 44 (Route de la Saint Bonnette).

VENTE TERRAIN

Le conseil municipal accepte la vente à M. Stéphane VACHER de 5 394 m² de terrain issu des parcelles B 684 et B 622 au prix de 4.10 € le m² en vue d'une construction d'une maison d'habitation. Le conseil précise que la nouvelle parcelle appartenant à Pierre Vacher est raccordable aux réseaux eau et assainissement situés sur la parcelle voisine appartenant à la mairie. La mairie s'engage en cas de dépôt de permis de construire à raccorder ces réseaux jusqu'à la limite de la nouvelle parcelle.

ACQUISITION TERRAIN 3 CROIX

Afin de désenclaver la parcelle communale B 419 (à proximité des 3 Croix), le conseil municipal approuve l'acquisition de 45 m² de terrain à M. GUIGUE et Melle BOISORIEUX. Compte tenu de la faible superficie de ce terrain et de sa nature chemin et talus, le conseil municipal fixe le prix d'achat à 5 € le m²

OUVERTURE ENQUETE PUBLIC

La commune va recourir à une enquête publique pour la création et le classement du chemin du tennis et pour le classement du chemin de Larsiallas (parcelle B 687) et du chemin des 3 croix dans la voirie communale.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le conseil municipal sollicite du conseil départemental une subvention au titre des amendes de police pour les travaux du chemin du tennis, du chemin de Larsiallas et de l'accotement de la RD 105, au niveau du parking du garage ADC.

VENTE VEHICULE

Suite à l'acquisition d'un nouveau camion, le conseil municipal décide de céder au garage ADC l'ancien camion au prix de 1 000 €.

SUBVENTION OGEC

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une participation financière de 20 000 € à l'OGEC pour l'année scolaire 2018-2019

REMBOURSEMENT VIDANGE DES BACS A GRAISSE

Dernièrement, la commune a fait vidanger les bacs à graisse des restaurants et de la station d'épuration. Les restaurants rembourseront à la commune le coût de la vidange de leur bac à graisse.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

ADHESION D'UNE COMMUNE ADHERENTE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CAPTURE DES CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS (SICCDE)

Le conseil municipal se prononce favorable à l'adhésion de la commune de Saint Genest Malifaux au SICCDE

VIREMENTS BUDGETAIRES

Suite à l'annulation des dettes d'un créancier, il y a lieu de procéder à des virements de crédits aux budgets eau et assainissement.

ETUDE CENTRE BOURG

Dans le cadre de l'étude centre bourg, le bureau d'étude va prochainement présenter à la commune les propositions de projets à développer sur l'aménagement de la place Jean Béal.

Les commerçants sont invités à participer à cette rencontre.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bar de Païs : Le conseil municipal autorise le Bar de Païs à utiliser une partie de l'espace public, place Jean Béal, afin d'agrandir sa terrasse.
- Personnel communal : La commune va recruter un nouvel agent pour remplacer Céline CHAMBERT pendant son congé maternité.
- Bâtiment OPAC : La signature de l'acte de vente du bâtiment OPAC à la commune est prévue le 2 juillet.
- Programmation Région : La Région a renouvelé sa programmation d'aide aux communes rurales pour 2019, 2020 et 2021.

Il est encore possible d'obtenir quelques aides financières sur l'ancien programme. Le maire propose de solliciter la Région pour les travaux de la toiture de l'église et de réfection de la place aux Champignons.

